ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 1002

présenté par
M. Verny

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Ne pas avoir été récemment confronté au suicide d'un proche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le traumatisme du suicide peut engendrer une détresse mimétique. Cet amendement vise à s'assurer que la volonté de mourir ne découle pas d'un tel contexte émotionnel.